

# **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

**Association pour le droit de mourir dans la dignité**

Journal No 66 - Avril 2017 - Paraît 2 fois par an - Tirage : 25'000 ex.

## **Invitation**

**Assemblée Générale**

**Samedi 29 avril 2017**

**à 15 h.**

**Centre Uptown Geneva**



## Table des matières

- Editorial du Dr Jérôme Sobel, Président	Pages	1 - 2
- Assemblée générale 2017 à Genève	Pages	3 - 4
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2017	Page	5
- Diaporama 2016 - Présentations graphiques	Pages	6 - 11
- Présentation des comptes	Pages	12 - 16
- Conditions pour demander une assistance	Page	17
- Renseignements concernant le secrétariat	Page	18
- Commande de documents	Page	19
- Je suis membre parce que ...	Page	20
- EXIT Suisse romande : 35 ans !	Page	21
- Le mot de Daphné	Pages	22 - 23
- Assistance au suicide d'un couple	Pages	24 - 25
- Droit à la liberté de se suicider	Pages	26 - 30
- Etude de Mme Muriel Pott, prof.	Pages	31 - 32
- Vivre la mort, récits et témoignages	Pages	33 - 36
- Témoignage d'un membre	Pages	38 - 39
- Au revoir ! Départ de 2 membres du comité	Page	40
- Si vous déménagez ...	Page	41
- Témoignage d'un accompagnateur	Pages	42 - 43
- Membres du comité 2016	Page	44
- Formulaire d'adhésion	Page	45



[www.exit-suisse-romande.ch](http://www.exit-suisse-romande.ch)

[www.exit-geneve.ch](http://www.exit-geneve.ch)

[www.admd.ch](http://www.admd.ch)

[www.exit-admd.ch](http://www.exit-admd.ch)

*Création, conception et photos du journal-bulletin :*

J. & W. Walz - Relecture : K. Rophille

*Photo de la couverture : Jet d'eau de Genève*

ACTUALITE  
GENEVOISE



Nous remercions les membres de notre association pour leurs nombreux soutiens dans l'affaire genevoise «des frères contre EXIT Suisse romande».

Notre secrétariat a reçu beaucoup de témoignages d'appuis par courriel et par téléphone. Des demandes de bulletin de versement pour des dons ont également été enregistrées afin de témoigner un soutien à notre défense juridique.

Nous avons encore enregistré de nombreuses nouvelles adhésions qui prouvent ainsi un soutien public et une prise de conscience de la valeur essentielle de l'autodétermination de chacun.

Le débat médiatique a permis d'expliquer la notion de polypathologies invalidantes et a contribué à la faire connaître et accepter plus largement. Une personne peut vivre 100 ans et si on considère que la vie a quatre saisons, la polypathologie invalidante liée à l'âge touche des personnes dans l'hiver de leur vie c'est-à-dire âgée de 75 ans et plus. Ces personnes peuvent souffrir de limitations physiques progressives très diverses qui rendent le quotidien de plus en plus difficile ; elles peuvent encore avoir des souffrances psychologiques liées à la perte d'êtres aimés irremplaçables qu'elles souhaitent rejoindre car elles considèrent que leur vie est accomplie.

Nous sommes une société vieillissante qui comptera un nombre grandissant de personnes dans «l'hiver de leur vie». Durant notre parcours nous avons appris à nous prendre en charge et à choisir nos options existentielles. Nous ne souhaitons pas déléguer les décisions ultimes à nos proches même s'il est bon d'en discuter ensemble.

## Editorial du Dr Jérôme Sobel (Suite)

Le Comité d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande assume solidairement la responsabilité de la prise en charge d'un suicide assisté chez un patient atteint de polypathologies invalidantes liées à l'âge et cela en conformité à l'article 3 de nos statuts dans le but de promouvoir le droit de l'être humain de disposer librement de sa personne, de son corps et de sa vie.

*Dr Jérôme Sobel, Président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande*





## Assemblée générale 2017 à Genève réservée uniquement aux membres

Chers membres,

Nous avons le plaisir **de vous inviter** à notre assemblée générale ordinaire 2017, qui se tiendra cette année à Genève :

**Samedi 29 avril 2016, à 15 heures**

Centre **Uptown Geneva**   
Rue de la Servette 2  
1201 Genève

### **Information & accès**

Le centre Uptown Geneva est situé au centre ville de Genève, à moins de deux cent mètres de la gare Cornavin et à moins de dix minutes de l'aéroport en train.

### **Transports**

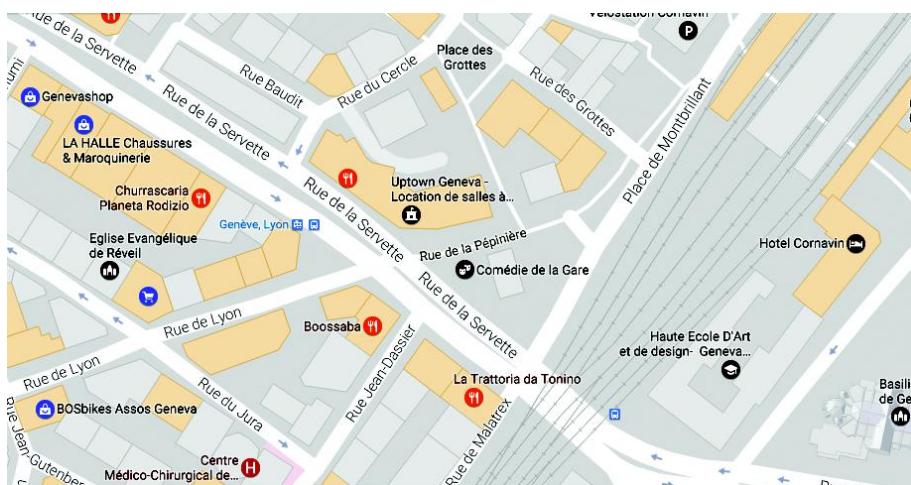
**Bus** No : 1-3-5-8-9-F-V-Z

**Trams** No : 13-14-15 - arrêt Cornavin (site Internet : [www\(tpg.ch\)](http://www(tpg.ch)))

**Train** : Gare Cornavin - (site Internet : [www.cff.ch](http://www.cff.ch))

**Aéroport** : Genève Cointrin (site Internet : [www.gva.ch](http://www.gva.ch))

**Parking** : Parking Cornavin



## Assemblée générale 2017 à Genève réservée uniquement aux membres

Les membres qui désirent poser des questions importantes, d'intérêt général, lors de l'assemblée, sont priés de les faire parvenir par écrit au comité d'EXIT A.D.M.D. **au moins 10 jours** à l'avance.

Conformément aux statuts (art. 23, 3e al.) vous avez la possibilité de vous faire représenter par un membre du comité, au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale. Vous trouverez, en annexe, une carte-réponse qu'il suffira de nous renvoyer complétée et signée.

Afin de faciliter le contrôle des entrées et du nombre de membres présents, nous vous prions de vous munir **de votre carte de membre** ou de l'enveloppe de la présente convocation.

A l'issue de l'assemblée, nous organiserons comme d'habitude une verrée et nous espérons être honorés de votre présence.

Dans cette attente, nous vous présentons, chers membres, nos cordiales salutations.

**Annexe** : une carte-réponse vous permettant soit **d'annoncer votre présence**, soit **d'envoyer une procuration**, si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée générale.



## Assemblée générale 2017 à Genève réservée uniquement aux membres



### *Ordre du jour*

- 1.** Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2016 qui a eu lieu à l'hôtel NH de Fribourg. Vous avez reçu ce procès-verbal dans le journal-bulletin No 65 du mois de septembre 2016.
- 2.** Rapport du Comité.
- 3.** Diaporama 2016.
- 4.** Rapport de la trésorière.
- 5.** Rapport des vérificateurs des comptes.
- 6.** Cotisation annuelle 2017.
- 7.** Election du Comité.
- 8.** Conférence de Mme Salima-Moyard, députée au Grand Conseil de Genève, intitulée : «garantir le droit du suicide assisté dans les établissements publics médicaux et les EMS du canton de Genève».
- 9.** Questions-réponses et divers.
- 10.** Clôture de l'Assemblée Générale et annonce du lieu de la prochaine assemblée générale 2018 puis verre de l'amitié.



# Assemblée générale 2017

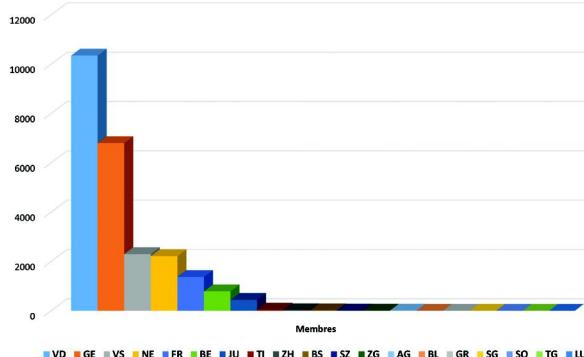
## Diaporama



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

**Nombre de membres au 31.12.2016 : 24'225**

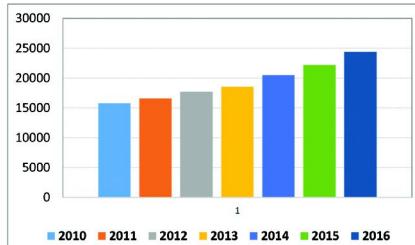
(Membres en 2015 : 22'214, soit une augmentation de 8.3%)



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

**Evolution du nombre d'adhérents 2010 - 2016**

Année 2010	<b>15'757</b>
Année 2011	<b>16'594</b>
Année 2012	<b>17'690</b>
Année 2013	<b>18'564</b>
Année 2014	<b>20'507</b>
Année 2015	<b>22'214</b>
Année 2016	<b>24'225</b>



Ces chiffres peuvent varier, car les familles n'annoncent pas toujours les décès naturels !

**En 2015, sur 22'214 membres :**

Décès, sans l'aide d'EXIT : 403  
Décès, avec l'aide d'EXIT : 213

-----  
Total des décès en 2015 : 616

**En 2016, sur 24'225 membres :**

Décès, sans l'aide d'EXIT : 376  
Décès, avec l'aide d'EXIT : 216

-----  
Total des décès en 2016 : 592

# Assemblée générale 2017

## Diaporama



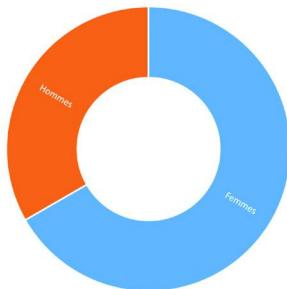
**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Répartition des membres

Nombre de **femmes** au 31.12.2016 : **16 157** 66.70%  
Nombre d'**hommes** au 31.12.2016 : **8 068** 33.30%

**Total :**

**24 225**



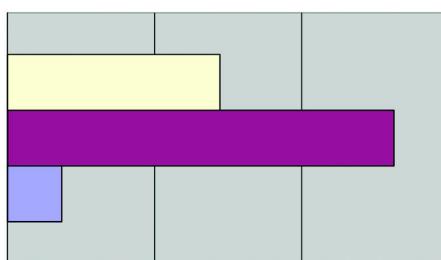
**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Répartition du nombre de membres le 31.12.2016

Membres entre 18 et 50 ans :	<b>1'847</b>	<b>8.33 %</b>
Membres entre 51 et 75 ans :	<b>13'146</b>	<b>59.17 %</b>
Membres de plus de 75 ans :	<b>7'221</b>	<b>32.50 %</b>

**Total :**

**24'225**



- Plus de 75 ans
- Entre 51 et 75 ans
- Entre 18 et 50 ans

# Assemblée générale 2017

## Diaporama



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

**Nombre d'assistances au suicide effectuées**  
du 1er janvier au 31 décembre 2016 :

**216**

(en 2015 : 213 assistances)

	En 2016	En 2015
A domicile	: 188	183
En EMS	: 25	22
A l'hôpital	: 2	5
Foyer	: 1	3

**Répartition par canton, en 2016**



Canton de Vaud	: 81	Canton de Fribourg	: 12
Canton de Genève	: 56	Canton du Jura	: 6
Canton du Valais	: 24	Canton de Berne	: 9
Canton de Neuchâtel	: 28		



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

**Sur les 216 assistances au suicide**  
du 1er janvier au 31 décembre 2016

**Nombre de femmes : 123 soit : 56.95%**  
**Nombre d'hommes : 93 soit : 43.05%**

(Nombre \* 100 / assistances)

La moyenne d'âge pour les femmes est de : **80 ans**

La moyenne d'âge pour les hommes est de : **77 ans**

**La femme**  
la plus jeune : 33 ans  
la plus âgée : 98 ans



**L'homme**  
le plus jeune : 36 ans  
le plus âgé : 97 ans

## Assemblée générale 2017

### Diaporama



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

#### Assistances au suicide concernant **17 couples** de 2002 à 2016



Adhésion la plus récente : **7 mois** (11.4.2016)  
Adhésion la plus ancienne : **32 ans** (19.2.1984)

Nombre et lieu des assistances au suicide pour ces **couples** :

**A domicile** : **14** (dont **4** en 2016)  
**En EMS** : **3** (dont **0** en 2016)



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

#### Nombre de **demandes** d'assistances au suicide reçues en 2016

étudiées par les médecins conseils d'EXIT : **334**  
Dossiers acceptés : **323**      Dossiers en attente : **5**  
Dossiers refusés : **5**      Sans suite : **1**



Acceptés Vaud	:	<b>125</b>
Acceptés Genève	:	<b>86</b>
Acceptés Neuchâtel	:	<b>38</b>
Acceptés Valais	:	<b>33</b>
Acceptés Fribourg	:	<b>22</b>
Acceptés Berne	:	<b>12</b>
Acceptés Jura	:	<b>7</b>

# Assemblée générale 2017

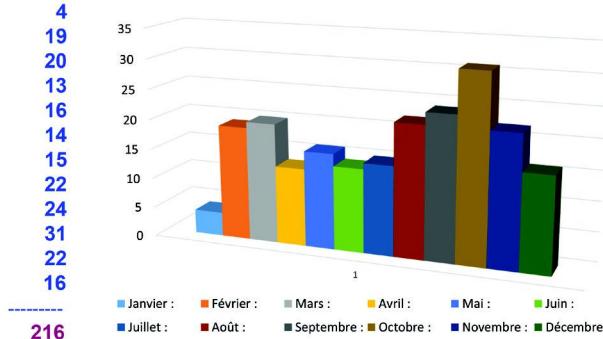
## Diaporama



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Répartition mensuelle des 216 assistances au suicide effectuées en 2016

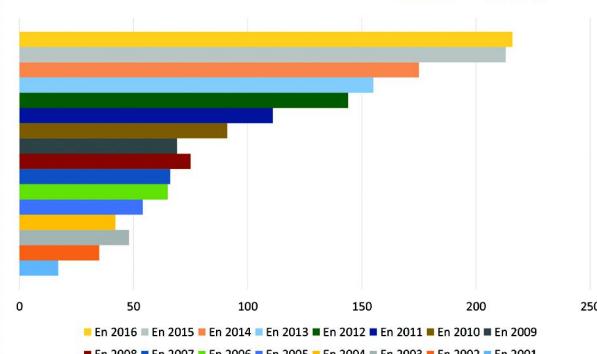
Janvier :	4
Février :	19
Mars :	20
Avril :	13
Mai :	16
Juin :	14
Juillet :	15
Août :	22
Septembre :	24
Octobre :	31
Novembre :	22
Décembre :	16
<b>Total :</b>	<b>216</b>



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2016

En 2001	17
En 2002	35
En 2003	48
En 2004	42
En 2005	54
En 2006	65
En 2007	66
En 2008	75
En 2009	69
En 2010	91
En 2011	111
En 2012	144
En 2013	155
En 2014	175
En 2015	213
En 2016	216



# Assemblée générale 2017

## Diaporama



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2016 : domicile, hôpital, 'EMS' ou foyer

*	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>42</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>75</b>
Domicile	16	35	41	41	43	57	61	68
EMS	1	0	7	1	11	6	5	6
Hôpital	0	0	0	0	0	2	0	0
Foyer	0	0	0	0	0	0	0	1

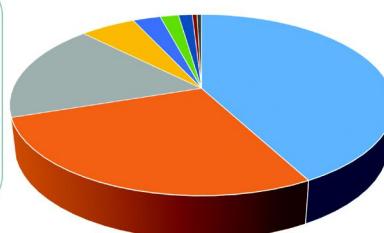
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2001-2016
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>91</b>	<b>111</b>	<b>144</b>	<b>155</b>	<b>175</b>	<b>213</b>	<b>216</b>	<b>1 576</b>
Domicile	64	83	104	127	141	156	183	188	1 408
EMS	4	7	7	16	10	16	22	25	144
Hôpital	1	1	0	1	4	3	5	2	19
Foyer	0	0	0	0	0	0	3	1	5



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

### Pathologies concernant les 216 assistances au suicide en 2016

Maladies	Nombre	Moyenne
Cancers	91	75.92
Polypathologies invalidantes	60	83.93
Pathologies neurologiques	38	77.5
Pathologies cardio-vasculaires	12	78.25
Pathologies respiratoires	6	71.16
Pathologies ophthalmologiques	4	92.5
Pathologies rénales	3	82.66
Pathologies psychiatriques	1	74
Pathologies hépatiques	1	81



- Cancers
- Polypathologies invalidantes
- Pathologies neurologiques
- Pathologies cardio-vasculaires
- Pathologies respiratoires
- Pathologies ophthalmologiques
- Pathologies rénales
- Pathologies psychiatriques
- Pathologies hépatiques

## Assemblée générale 2017

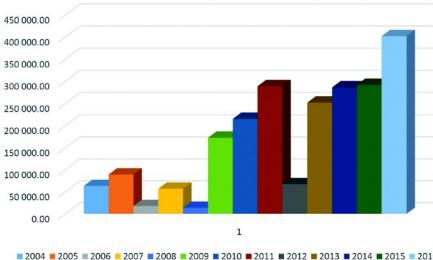
### Présentation des comptes 2016

	Recettes	Dépenses
Cotisations membres :	896 515.30	
Dons :	213 578.50	
Remboursements divers :	5 049.95	
Intérêts créanciers :	321.00	
Commission impôt source :	204.55	
Dépenses et charges :		713 206.23
	-----	-----
Total :	1 115 669.30	<b>713 206.23</b>
Résultat de l'exercice :	<b>+ 402 463.07</b>	



**EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

#### Evolution des résultats des exercices de 2004 à 2016



Cotisations 2016 : CHF 896 515.30  
(augmentation des cotisations + 16.22%)

Remboursements div. 2016 : CHF 5'049.95

Dons 2016 : CHF 213'578.50  
(augmentation des dons + 58.5%)



## Bilan 2016

EXIT ADMD Suisse romande

Bilan 2016

Du 1.1.2016 au 31.12.2016

Libellé	exercice en cours	exercice précédent
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Caisse	219.90	901.05
CCP secrétariat No 10-719432-9	1 006.75	1 853.20
La Poste CCP No 12-8183-2	329 894.54	53 682.47
Compte dons No 14-909752-1	279 872.95	114 948.95
Impôts anticipés à récupérer	87.58	102.83
Charges payées d'avance	50.08	4 009.73
<b>Total</b>	<b>611 131.80</b>	<b>175 498.23</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Compte Deposito Poste No 17-755563-1	1 150 506.30	1 150 343.80
Compte E-Deposito No 92-228616-6	42 028.05	36 158.90
Compte E-Deposito No 92-725668-5	50 660.00	50 619.90
UBS part au Fonds de Rénovation	12 033.26	9 020.18
UBS garantie loyer No 291.345.J2 B	.00	5 246.10
<b>Total</b>	<b>1 255 227.61</b>	<b>1 251 388.88</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Local commercial - nouveaux bureaux	1 113 100.00	1 113 100.00
<b>Total</b>	<b>1 113 100.00</b>	<b>1 113 100.00</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>2 979 459.41</b>	<b>2 539 987.11</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Provision impôts	- 7 043.10	- 7 419.90
Charges à payer	- 21 456.00	- 10 872.00
Cotisations encaissées d'avance	- 66 375.00	- 42 585.00
Provision pour Fonds de rénovation	- 12 030.11	- 9 018.08
<b>Total</b>	<b>106 904.21</b>	<b>69 894.98</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Capital	- 1 963 092.13	- 1 670 521.58
<b>Total</b>	<b>1 963 092.13</b>	<b>1 670 521.58</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds de réserves</b>		
Fonds juridiques	- 137 000.00	- 137 000.00
Fonds provisions collaborateurs	- 80 000.00	- 80 000.00
Fonds de recherches	- 50 000.00	- 50 000.00
Fonds pour campagnes futures	- 170 000.00	- 170 000.00
Fonds Edit. publiqu. + relat. publiques	- 70 000.00	- 70 000.00
<b>Total</b>	<b>507 000.00</b>	<b>507 000.00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Résultats</b>		
Résultat de l'exercice	+ 402 463.07	+ 292 570.55
<b>Total</b>	<b>402 463.07</b>	<b>292 570.55</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Report pertes et profits	- .00	- .00
<b>Total</b>	<b>.00</b>	<b>.00</b>
<b>Total PASSIF</b>	<b>2 979 459.41</b>	<b>2 539 987.11</b>

## Compte de résultats 2016

EXIT ADMD Suisse romande

### Comptes de résultats 2016

Du 1.1.2016 au 31.12.2016

Libellé	exercice en cours	exercice précédent
<b>1. PRODUIT D' EXPLOITATION</b>		
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations membres	896 515.30	771 382.12
Encaissement rembours. divers	5 049.95	6 702.65
Dons	213 578.50	134 754.35
Total	<b>1 115 143.75</b>	<b>912 839.12</b>
<b>Total 1. PRODUIT D' EXPLOITATION</b>	<b>1 115 143.75</b>	<b>912 839.12</b>
<b>2. PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>		
<b>Produits hors exploitation</b>		
Intérêts créanciers	321.00	437.15
Commission 2% impôt source	204.55	202.68
Total	<b>525.55</b>	<b>639.83</b>
<b>Total 2. PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>	<b>525.55</b>	<b>639.83</b>
<b>3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>		
<b>Charges personnel</b>		
Salaires regroupés	-251 119.25	-202 231.00
AVS - AI - APG - Chômage	-15 112.45	-12 052.50
Frais administration caisse de compensation	-641.35	-513.00
Taxe professionnelle	-87.00	-87.00
Caisse comp. familiale	-5 846.95	-4 560.00
Prévoyance prof.	-7 940.35	-5 507.15
Assurance accidents	-1 420.15	-4 112.95
Assurance indemn. journ. maladie	-2 495.00	-1 364.80
Assurance maternité	-97.75	-80.40
Total	<b>-284 760.25</b>	<b>-230 508.80</b>
<b>3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>		
<b>Frais généraux</b>		
Charges PPE	-6 396.00	-6 396.00
Loyers - Location parkings	-6 388.00	-10 210.00
Total	<b>-12 784.00</b>	<b>-16 606.00</b>
<b>3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>		
<b>Frais généraux</b>		
Frais de déplacements	-432.65	-1 297.25
Séminaires -formation	0.00	-60.00
Frais de voyages étrangers	-4 638.10	0.00
Cotisation RTD - CDH - dons	-8 602.60	-2 855.70
Mobilier de bureau	-9 737.60	-711.60
Frais divers bureau	-1 886.30	-1 125.65
Frais de transport - déménagement	-109.05	-100.00
Assurances RC et divers	-1 403.35	-983.95
Électricité	-957.70	-394.20
Téléphones + Fax	-1 842.75	-1 758.80
Matériel de bureau	-3 864.90	0.00
Internet	-202.20	-83.00
Perman. tél. bureau mandats ext.	-9 237.50	0.00
Honoraires comptabilité	-7 200.00	-7 200.00
Frais fiduciaire	-10 584.00	-9 072.00
Affranchissements	-13 296.90	-9 043.50

## Compte de résultats 2016

Libellé	exercice en cours	exercice précédent
<b>Bulletins Exit</b>	-34 188.70	-32 291.70
<b>Frais envoi cotisations bulletins et rappels</b>	-39 695.35	-34 587.20
<b>Frais d'imprimerie /fournitures</b>	-3 261.60	-6 937.95
<b>Fournitures / papeterie</b>	-3 514.10	-3 366.00
<b>Abonnements divers</b>	-23.00	-369.00
<b>Traductions</b>	0.00	-331.30
<b>Frais de conférences-congrès-comités</b>	-14 447.14	-13 981.35
<b>Livres - documentations</b>	-964.30	-1 062.55
<b>Bons cadeaux + divers</b>	-8 314.50	-7 817.40
<b>Frais divers administration</b>	-252.00	-2 268.60
<b>Frais assemblée générale</b>	-7 648.40	-8 985.00
<b>BVA -pliages - impressions - envois</b>	-17 525.90	-14 971.65
<b>Frais juridiques</b>	-8 142.80	0.00
<b>Matériel + licences informatiques</b>	-5 335.75	-6 827.10
<b>Frais d'installation - entretien matériel divers</b>	-2 451.55	-3 616.50
<b>Fournitures informatiques et divers</b>	-3 019.90	-1 443.75
<b>Publicité - Annonces - Répert. tél.</b>	-2 091.10	-1 766.30
<b>Total</b>	<b>-224 871.69</b>	<b>-175 309.00</b>
<b>3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>		
<b>Charges bénévoles et assistances</b>		
<b>Frais de pharmacie - assistances</b>	-9 624.70	-8 708.00
<b>Honoraires médecins conseils</b>	-58 301.60	-61 662.40
<b>Accompagnements, assist. membres</b>	-93 071.00	-102 950.20
<b>Total</b>	<b>-160 997.30</b>	<b>-173 320.60</b>
<b>3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>		
<b>Frais généraux</b>		
<b>Impôts cantonaux</b>	-18 200.05	-15 463.85
<b>Frais banques et chèques postaux</b>	-11 592.94	-9 700.15
<b>Total</b>	<b>-29 792.99</b>	<b>-25 164.00</b>
<b>Total 3. CHARGES D' EXPLOITATION</b>	<b>-713 206.23</b>	<b>-620 908.40</b>
<b>Résultat de l'exercice Fr. :</b>	<b>402 463.07</b>	<b>292 570.55</b>



*à toutes les personnes qui ont  
fait **un don**  
en faveur de l'association !*

# Rapport 2016 de l'organe de contrôle



**FIDUCIAIRE NOUVELLE S.A.**

 Membre d'EXPERTswiss

Rue Pierre-Fatio 12  
Case postale 3188  
CH-1211 Genève 3

## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION **EXIT A.D.M.D. Suisse romande - Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

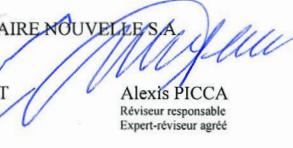
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 17 février 2017

  
FIDUCIAIRE NOUVELLE S.A.  
Serge CHAULET  
Expert-réviseur agréé

  
Alexis PICCA  
Rédacteur responsable  
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

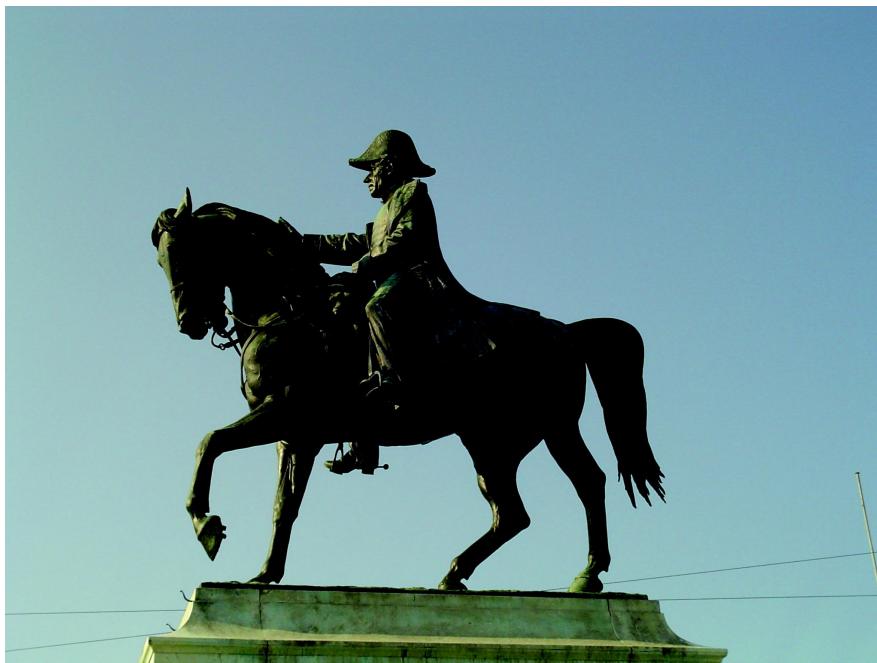
**Conditions pour demander une assistance au suicide**



1. Etre membre de l'association **EXIT Suisse romande** depuis un certain temps
2. Etre domicilié en Suisse
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande manuscrite ou par acte notarié et joindre un dossier médical complet (descriptif de l'état de santé) établi par un médecin exerçant en Suisse
5. Soit être atteint d'une maladie incurable **ou** d'une invalidité importante  
**ou** avoir des souffrances intolérables
6. Soit être atteint de polyopathologies invalidantes liées à l'âge

L'assistance au suicide est totalement **gratuite** pour les membres qui ont adhéré depuis au moins une année.

Pour les personnes qui adhèrent à la 'dernière minute' une participation unique de CHF 350.-- est demandée !



## Assemblée générale 2017

### Le secrétariat



**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

Demandes traitées par le secrétariat et appels téléphoniques

	Année 2015	Année 2016
Demandes d'adhésion reçues par le site Internet :	1 327	1 310
Réponses aux demandes diverses :	3 985	4 591
Changements d'adresses, démissions, décès :	309	418
Demandes d'aide provenant de l'étranger :	182	170
Courriers échangés avec les accompagnateurs :	1 500	2 415
Courriers divers :	1 324	1 321
	-----	-----
Total des courriers électroniques :	8 627	10 225
et appels téléphoniques reçus et traités :	4 706	5 564



Site : [www.exit-suisse-romande.ch](http://www.exit-suisse-romande.ch)

Courrier : [info@exit-geneve.ch](mailto:info@exit-geneve.ch)



**022 735 77 60**

Permanence téléphonique du lundi au jeudi : 10 h. - 12 h. / 14 h. - 17 h.  
Le vendredi, 10 h. - 12 h. / 14 h. - 16 h.

**Le site Internet de l'association vous renseigne 24 h. sur 24**

**[www.exit-suisse-romande.ch](http://www.exit-suisse-romande.ch)**

Quelques suggestions :



En cliquant sur le bouton '**Infos**', vous obtiendrez des informations utiles concernant l'association

En cliquant sur le bouton '**Presse, Radios, TV**', vous découvrirez des articles de presse, des émissions de radio et de télévision etc...

et pour des présentations graphiques,  
cliquez sur le bouton '**Menu journalistes**'

## Commande de documents à photocopier et à envoyer au secrétariat svp

☒ -----

N'hésitez pas à demander les documents ou formulaires dont vous pourriez avoir besoin, en nous renvoyant ce bulletin de commande, dûment rempli, qu'il suffit de photocopier.

N'oubliez pas de joindre svp une enveloppe affranchie à votre nom avec votre adresse exacte, en caractères lisibles. Merci d'avance !

- Je désire recevoir une nouvelle carte de membre
- Je désire recevoir les directives anticipées pour le médecin (Formulaire jaune)  Disponible aussi sur le site Internet
- Je désire recevoir les directives anticipées pour une personne de confiance (Formulaire bleu)  Disponible sur le site Internet
- Je désire recevoir un bulletin de versement pour un don

A envoyer à :

**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève



Nom : .....

Prénom : .....

Titre (Mme /Mlle / M.) : .....

Adresse : .....

No postal et lieu : .....

Téléphone : .....

Date : ..... 20 .. Signature : .....

**Nouvelle rubrique**  
***Je suis membre d'EXIT Suisse romande, parce que ...***

Nous invitons les membres de l'association à nous envoyer leur bref témoignage, expliquant les raisons de leur adhésion, **de préférence** par courrier électronique à : [info@exit-geneve.ch](mailto:info@exit-geneve.ch) **ou** en écrivant à :  
**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève

Voici le **2ème témoignage**, qu'un membre nous a envoyé par courriel :



Mesdames, Messieurs,

Je suis un membre convaincu d'EXIT Suisse romande depuis 2003, année de ma prise de retraite.

«Il y a plus de 30 ans, notre mère (76 ans), jusqu'alors très vaillante et randonneuse, fut subitement victime d'un cancer des poumons à progression fulgurante. Hospitalisée, trop tard peut-être, il n'y avait plus qu'à assister à sa détérioration et sa souffrance augmentait de jour en jour : poumon artificiel et autres transfusions à côté du lit et cela sans la moindre perspective de guérison. Dans un language devenu à peine audible, elle me fit comprendre : «pourquoi vous ne m'enlevez pas tout ça ?», désignant les machines qui l'entouraient.

Ensuite, j'ai parlé une fois de plus avec les médecins de l'hôpital qui ne voyaient pas la moindre possibilité d'amélioration. Je leur ai demandé : «Pourquoi prolongez-vous sa souffrance avec toutes ces machines ?». Le lendemain matin j'ai reçu un téléphone de l'hôpital m'annonçant que notre mère était décédée durant la nuit. Ce fut un coup moralement très dur pour moi (j'avais donné l'autorisation ...).

En rétrospective, mon regret est plutôt qu'on n'avons pas pu l'aider à faire ses adieux dans la dignité et quitter ce monde en paix une semaine plus tôt ! A ma connaissance EXIT n'existant pas encore à l'époque. Alors il fallait attendre un signe d'un des proches (le grand problème), car ils refusent d'accepter le départ de ceux qu'ils ont tant aimé toute leur vie.»

Avec mon estime pour votre philosophie et votre travail d'assistance.

*P.M.*

1982 - 2017  
*EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 35 ans !*

Le mouvement «EXIT» pour le droit de mourir dans la dignité est né en Angleterre en 1935.

Il s'est rapidement étendu à d'autres pays et à d'autre continents.  
En Suisse, 2 associations d'assistance au suicide, indépendantes et autonomes ont été fondées en 1982.

- **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
- **EXIT Deutsche Schweiz** (Suisse alémanique)

elles n'ont pas les mêmes dirigeants, ni les mêmes statuts, ni les mêmes conditions d'adhésion, mais elles poursuivent **les mêmes buts**.

Elles comptent aujourd'hui au total, plus de **129'000** adhérents, dont : plus de 104'000 en Suisse alémanique ([www.exit.ch](http://www.exit.ch)) et pratiquement 25'000 en Suisse romande ([www.exit-suisse-romande.ch](http://www.exit-suisse-romande.ch)).



### **Les 2 grandes associations suisses**

(Analyse effectuée le 31 décembre 2016)

- Allemard
- Fransis
- Italien
- Romanche

**1) EXIT Suisse alémanique et suisse italienne** (Fondée en 1982)  
Présidente : Mme Saskia Frei  
5 personnes pour le comité de direction  
Plus de **104'200** adhérents inscrits à l'association (dont 19'000 à vie)  
3 personnes pour la commission d'éthique  
37 accompagnatrices (teurs)  
**720** assistances au suicide effectuées **en 2016**  
30 personnes pour l'administration : 8 à **plein temps** + 22 à **temps partiel**



**2) EXIT A.D.M.D. Suisse romande** (Fondée en 1982)

Président : Dr Jérôme Sobel  
12 personnes pour le comité de direction  
**24'225** adhérents inscrits auprès de l'association  
26 accompagnatrices (teurs)  
**216** assistances au suicide effectuées **en 2016**  
4 personnes à **temps partiel** pour le secrétariat  
(3 à 60% et 1 à 50%)

## Le mot de Daphné

Chers membres,

Qui sont «les proches» ?

Le cas genevois qui a défrayé la chronique m'a interrogée. Ce membre ne voulait pas avertir ses frères de son prochain suicide assisté, ce sont les bénévoles d'EXIT Suisse romande qui l'ont encouragé à leur parler. Et l'on sait ce qui est arrivé !



Est-ce que votre frère est un proche ? Au sens du Code civil, oui. Mais ce qui importe lors d'une décision de suicide assisté, c'est vous.

On ne saurait exiger de quiconque - surtout pas d'un homme de 84 ans - d'avoir gardé des liens étroits avec ses frères. Si l'on est proche et même peut être complice dans l'enfance entre frères et sœurs, il se peut que la vie et les affinités réciproques séparent.

Un ami m'a dit récemment, parlant de son frère : s'il n'était pas mon frère, jamais je n'aurais rencontré cet homme et il n'aurait pas fait partie du cercle des mes amis, nous n'avons rien en commun, sauf la génétique.

Lors du premier entretien, je demande toujours, avez-vous des enfants et d'autres personnes qu'il conviendrait de mettre au courant de votre projet de suicide assisté ?

La réponse est parfois surprenante. *Oui, j'ai des enfants, mais je ne les vois plus depuis longtemps et non, je ne les avertirai pas, je n'en vois pas l'intérêt et je ne le souhaite pas; mais j'ai averti les personnes avec qui je vis, celles que je vois souvent, comme celles que je vois peu mais que j'aime beaucoup, enfin vous voyez, j'ai averti toutes les personnes qui comptent pour moi.*

Que faire ? On se dit, si cette personne se satisfait de cette situation, peut-être ses enfants souhaiteraient avoir une possibilité de se réconcilier ? Peut être seront ils très affectés et surtout très en colère d'apprendre qu'EXIT a agi sans même les informer ?

## Le mot de Daphné

EXIT doit-il refuser son aide dans dans ces conditions ? Certains d'entre vous vivraient cette exigence comme un odieux chantage...De quel droit EXIT se mêlerait-t-il de votre vie personnelle et vous obligerait à contacter vos enfants si vous ne les voyiez plus pour des raisons que vous préférez garder pour vous ?

EXIT doit-il saisir l'occasion d'une assistance au suicide pour tenter de réparer des familles déchirées ? A mon avis ce n'est pas notre rôle. Nous n'avons pas à faire de la thérapie de famille.... Mais parfois, échanger simplement mais sérieusement sur la situation suffit à susciter des retrouvailles et c'est alors un vrai bonheur.

Je me souviens d'un membre qui avait imaginé mourir dans sa maison en l'absence de sa femme, donc à son insu. Cela, je l'ai refusé. Ce n'est simplement pas correct. Un suicide assisté ne peut se faire en catimini des personnes qui vivent avec vous.

Un suicide assisté c'est une possibilité qui nous est offerte en Suisse, c'est une liberté, mais elle comporte aussi un devoir : celui de préparer vos proches à votre mort, à la séparation. C'est souvent difficile, mais c'est à mon sens un passage obligé.

Toutefois, le bénévole doit être à l'abri de poursuites éventuelles de la part d'enfants, de membres de la fratrie, voire du médecin traitant. C'est pourquoi, on pourra, cas échéant, vous demander de signifier par écrit votre refus de les informer.

Vous seul décidez du cercle de vos proches. C'est cela l'autonomie. Ah, cette sacro-sainte autonomie ...

Avez-vous remarqué ? Chaque fois qu'on utilise l'adjectif «sacro-saint» c'est pour supprimer un pan de liberté.

On parle du «sacro-saint secret médical» quand on veut l'abolir. Et lorsque l'on soupire d'un air affligé «ah oui ! cette sacro-sainte autonomie...» en parlant du suicide assisté, c'est qu'on aimerait bien limiter notre liberté.

*Dresse Daphné Berner*

## L'ASSISTANCE AU SUICIDE D' UN COUPLE

*Dr Pierre Beck*



Si chaque assistance au suicide suscite beaucoup d'émotion, celle d'un couple est particulièrement éprouvante. L'évènement est rare (2-3 cas par an) mais avec l'augmentation de la population âgée en général, de nos membres et des demandes, nous en rencontrerons toujours plus.

Dans l'exemple qui suit, les prénoms ont été modifiés, de même que tout détail qui permettrait d'identifier ces personnes.

Odette et Jean ont tous deux fait une brillante carrière dans une organisation internationale.

Ils viennent de faire une demande notariée d'assistance au suicide mais ils sont membres d'EXIT depuis plus de vingt ans. Ils ont deux fils dont l'un travaille outre-mer et l'autre a disparu, il a coupé les ponts après un conflit ; ils n'ont plus de nouvelle de lui.

Quand nous leur rendons visite, ils nous accueillent chaleureusement : ils sont soulagés que notre association ait répondu favorablement à une demande dont ils percevaient la nature troublante. Avec un clin d'oeil, Jean nous montre un tabouret de plastique et nous explique qu'en cas de refus de notre part, il a déjà planifié avec sa femme une autre solution :

«Je mets le tabouret au bord du balcon, je regarde en bas s'il n'y a personne, j'aide ma femme à grimper, je crie Ho ! elle saute et je la suis». Nous lui faisons promettre de renoncer à toute tentative de ce genre, en échange de la garantie de notre aide, s'ils persistent dans leur demande. Jean, 85 ans, souffre d'un cancer traité depuis des années mais où aucun traitement curatif n'est plus possible. Il est cloué à son fauteuil roulant mais peut faire encore quelques pas, il souffre beaucoup de métastases vertébrales. Il est suivi par les infirmières des soins à domicile qui viennent chaque jour. Son urologue vient changer sa sonde urinaire tous les mois. Leur médecin de famille est averti de leur demande.

Odette, 86 ans, souffre de rhumatismes mais peut marcher dans l'appartement; elle est aux petits soins pour son mari. Sa santé est bonne par ailleurs.

## L'ASSISTANCE AU SUICIDE D' UN COUPLE

*Dr Pierre Beck*

Tous deux sont gais de caractère. Mais au-delà de leurs plaisanteries, nous sentons leur détermination. Leur traitement les soulage de leurs douleurs mais... ils n'en finissent pas de finir.

Ils ne sortent plus de leur domicile et sont conscients de la fragilité de leur situation. Ils ont déjà été séparés après que Jean eut été hospitalisé après une chute et une fracture. De caractère très indépendant l'un et l'autre, ils excluent absolument d'aller en EMS et confirment avec force leur volonté de mourir ensemble après une vie commune de 66 ans.

Le dossier est complet. Ils sont membres d'EXIT, ont fait chacun une demande notariée, ils sont autonomes, capables de discernement. Les renseignement médicaux sont suffisants et attestent de leur discernement. Cependant, si Jean est en fin de vie, Odette ne correspond pas exactement au critère de polypathologie invalidante. Son âge et sa volonté farouche d'accompagner Jean, ainsi que le contrat de renoncer au suicide violent nous obligent à accepter. Mais qu'aurions-nous fait si elle avait été beaucoup plus jeune ? Etre propriétaire de sa vie aurait-il suffi ?

La date de leur assistance au suicide a été fixée par eux avec un délai de huit semaines, de manière à ce que leur fils puisse être présent.

Odette et Jean sont «partis» en même temps, étendus côte-à-côte en se donnant la main. Leur fils acceptait mais à contre-coeur. Finalement il a dit son soulagement que l'endormissement ait été si paisible et qu'ils aient pu mourir comme ils le désiraient, en ayant choisi le jour, le lieu et en sa présence.

Ils resteront longtemps dans nos souvenirs !

*Laurence Tassan-Din*

*Pierre Beck*



## Droit à la liberté de se suicider

par M. Jean-Jacques Bise

### *Liberté de religion, clause de conscience et droit à la liberté de se suicider : l'Armée du Salut devra tolérer la présence d'EXIT dans ses murs !*

En Suisse romande, les Vaudois furent les premiers à adopter une loi sur le suicide assisté. Entré en vigueur le 1er janvier 2013, l'article 27d de la loi vaudoise sur la santé publique précise à quelles conditions une « assistance au suicide en établissement sanitaire reconnu d'intérêt public » peut être effectuée.

Neuchâtel fut le deuxième canton romand à compléter sa loi de santé d'une même disposition. L'article 35a de la loi de santé neuchâteloise intitulé « Assistance au suicide » a la teneur suivante :

- « **1.** Toute personne capable de discernement a le droit de choisir les modalités et le moment de sa mort.
- 2.** Les institutions reconnues d'utilité publique doivent respecter le choix d'une personne patiente ou résidente de bénéficier d'une assistance au suicide en leur sein, par une aide extérieure à l'institution, si les conditions suivantes sont remplies :
  - a)** la personne souffre d'une maladie ou de séquelles d'accident, graves et incurables ;
  - b)** toute prise en charge thérapeutique en fonction de son état de santé, en particulier celle liée aux soins palliatifs, lui a été présentée et la personne a explicitement pris position à ce sujet ;
  - c)** la personne n'a plus de domicile ou son retour dans son logement n'est pas raisonnablement exigible.
- 3.** Les institutions non reconnues d'utilité publique doivent informer clairement les personnes patientes ou résidentes de leur politique interne en matière d'assistance au suicide.»

## Droit à la liberté de se suicider (suite)

par M. Jean-Jacques Bise

Contre cette loi, l'Armée du Salut, propriétaire de l'établissement médico-social (EMS) «Le Foyer» à Neuchâtel a fait recours. Elle a demandé au Tribunal fédéral (TF) d'annuler cette loi qui a pour conséquence concrète de l'obliger à permettre des assistances au suicide en son sein, ce qui porte atteinte à sa liberté de conscience.

En date du 13 septembre 2016, le TF a rejeté le recours de l'Armée du Salut. Cette décision est importante ; elle fera jurisprudence. Si d'autres cantons décident de légiférer en cette matière de la même manière, tous les EMS reconnus d'utilité publique (et qui sont donc subventionnés) de ces dits cantons, devront en accepter les conditions. En quelques mots, voici l'essentiel de ce qu'il faut retenir de l'argumentation du Tribunal fédéral.

Le TF rappelle tout d'abord quel est le cadre légal relatif à l'assistance au suicide. Il souligne que le Parlement fédéral n'a pas légiféré en matière. Qu'en conséquence, c'est l'article 115 du Code pénal qui s'applique ; une disposition complétée par les directives de l'Académie suisse des sciences médicales, intitulées «Prise en charge des patientes et patients en fin de vie».

Après avoir longuement présenté la jurisprudence fédérale et celle de la Cour européenne des droits de l'homme, le TF reconnaît «qu'il en découle qu'il existe pour chacun le droit de choisir la forme et le moment de la fin de sa vie fondé sur le droit à l'autodétermination et la liberté personnelle, à tout le moins lorsque la personne concernée est en mesure de se déterminer librement et d'agir en conséquence».



## Droit à la liberté de se suicider (suite)

par M. Jean-Jacques Bise

Puis, le TF rappelle la raison pour laquelle l'Armée du Salut s'oppose à cette loi. Il écrit que : «Cette loi lui impose d'accueillir en son sein des organisations d'assistance au suicide alors qu'elle est opposée à une telle aide. La vie humaine est pour elle une valeur fondamentale et elle la considère comme un don sacré de Dieu ; la vie ne saurait être annihilée par la volonté de l'homme. Selon la recourante, son refus de l'assistance au suicide tient à une conviction religieuse, ainsi qu'à la foi qui procède d'une conception spirituelle des rapports entre Dieu et la vie humaine.»

Ainsi, l'exercice d'un droit fondamental par une personne (le droit à l'autodétermination) se heurte ici à l'exercice d'un droit fondamental par une autre personne (le droit à la liberté de religion). Il y a un conflit de libertés.

Pour résoudre un tel conflit, il incombe au juge de vérifier que la loi ménage un juste équilibre entre les différents principes constitutionnels et droits fondamentaux en jeu. Ceci, en tenant compte que la Constitution fédérale ne prévoit elle-même aucune hiérarchie entre ces droits.

En l'espèce, il s'agit pour le TF de déterminer si l'obligation pour l'Armée du Salut de tolérer en son sein des personnes apportant de l'aide au suicide à un patient ou un résident est ou non supportable pour elle qui «estime qu'un être humain ne peut pas mettre un terme à sa vie.»

Pour les raisons suivantes, le TF considère que cette restriction est supportable :



## Droit à la liberté de se suicider (suite)

par M. Jean-Jacques Bise

1. Les cas où une aide est requise en institution devraient rester peu fréquents.
2. Neuchâtel a subordonné le suicide assisté dans les institutions qui touchent des subventions à différentes conditions restrictives.
3. L'Armée du Salut ne devra prendre aucune part active dans ce processus de l'assistance au suicide ; qu'il lui incombera uniquement de le tolérer.
4. L'Armée du Salut peut se soustraire à cette obligation litigieuse en renonçant à son caractère d'utilité publique et, partant, aux subventions touchées à ce titre.
5. A l'inverse de cette quatrième raison, si la liberté de conscience et de croyance devait l'emporter sur la liberté de mettre fin à sa vie, cela signifierait que les résidents/patients (qui n'ont pas toujours le choix de l'établissement où séjourner) dans la position de réclamer l'aide en cause (qui ne peuvent donc plus physiquement rentrer chez eux) se verraient définitivement privés de leur droit à l'autodétermination, sans aucune alternative pour en bénéficier.

Conclusion. Selon le Tribunal fédéral : «**La pesée des intérêts en présence fait primer la liberté de choisir le moment et la forme de la fin de vie des résidents et patients de l'EMS «Le Foyer» sur la liberté de conscience et de croyance de la recourante**».

Sans surprise, cette décision a suscité des réactions vives et très critiques des milieux ecclésiastiques, défenseurs du droit à la vie.

Thierry Collaud, directeur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg, estime et regrette que «de plus en plus, le suicide assisté va malheureusement faire partie des options à disposition des personnes en fin de vie».

## Droit à la liberté de se suicider

par M. Jean-Jacques Bise

Le Réseau évangélique suisse (RES) déplore lui aussi cette décision : «Non seulement, le Tribunal fédéral n'a pas tenu compte du fait que l'assistance au suicide ne concerne pas que la personne souhaitant mettre fin à ses jours, mais également ses proches, ses corésidents et le personnel de santé. Il valide aussi un glissement d'une liberté d'obtenir une assistance au suicide à un droit à l'assistance au suicide.»

Et pour Serge Carrel, responsable de «Lafree.ch», le site évangélique d'informations : «Le Tribunal fédéral piétine la liberté de conscience des directions d'EMS.» Diable !

Quant à elle, **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande se réjouit de cette décision qui légitime son activité. Elle rappelle en outre à tous ses membres, qui entreront dans un EMS privé (donc non subventionné), qu'il est essentiel pour eux **de s'informer** de la politique de l'institution en matière d'assistance au suicide, s'ils envisagent d'avoir un jour recours aux bénévoles de cette association pour les aider à mourir dignement.

*J.-J. Bise*

**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande  
cherche  
**infirmier ou infirmière**

**pour poses de perfusions**  
Rémunération en tarif privé.

Veuillez vous adresser par écrit **ou** par courriel  
au secrétariat de l'association :

**EXIT A.D.M.D.** Suisse romande Rue de Lausanne 56  
1202 Genève



[info@exit-geneve.ch](mailto:info@exit-geneve.ch)

## Etude concernant les personnes qui adhèrent à une association pour le droit de mourir dans la dignité

En Suisse, un nombre grandissant de personnes adhère à des associations pour le Droit de Mourir dans la Dignité (A.D.M.D). Néanmoins, leur profil et leurs motivations restent peu documentés.

Une équipe de chercheuses et chercheurs ont mené une étude sur les membres d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande âgés de 65 ans et plus. Le but était de mieux connaître les raisons à l'origine de l'inscription et à la manière d'anticiper son propre parcours de vie. L'étude bénéficie du soutien du Fonds national suisse (FNS) de la recherche scientifique ([Journal-bulletin No 64](#))



La responsable de l'étude [Mme Murielle Pott, prof. HES](#)  
(courriel : [murielle.pott@hesav.ch](mailto:murielle.pott@hesav.ch))  
vous communique ci-dessous ses premières constatations :

### ***Adhérer à une ADMD : analyse d'une transition et d'une anticipation de la fin de vie pour les membres âgés de 65 ans et plus***

Nous vous avons sollicités en avril 2015 pour participer à une étude qui cherche à comprendre comment l'adhésion à EXIT A.D.M.D. Suisse romande s'inscrit dans le parcours de vie des membres âgés de 65 ans et plus, quels rapport ces derniers entretiennent avec l'association et comment ils envisagent leur parcours de fin de vie.

Nous avons recueilli 1'215 questionnaires et 50 entretiens à ce jour.

Nous tenons [à remercier chaleureusement](#) tous les membres qui ont participé, tous ceux qui nous ont contactés, ainsi que tous ceux qui ont pris la peine de nous faire part de leurs remarques.

## Etude concernant les personnes qui adhèrent à une association pour le droit de mourir dans la dignité

Nous sommes en phase d'analyse, dès que nous aurons des résultats solides, nous les transmettrons au comité d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, qui décidera de la meilleure manière de vous les communiquer.

Les articles que nous allons écrire seront bien sûr à votre disposition au secrétariat, dès leur parution.

La phase de recueil de données nous a montré l'attachement des membres à leur association et leur envie de témoigner d'une certaine manière d'organiser leur vieillesse et la dernière partie de leur vie.

Nous ne pouvons en dire plus à ce stade, les données étant tellement abondantes et riches qu'elles nécessitent une analyse approfondie. Nous reprendrons contact cet automne avec les personnes qui avaient manifesté leur intérêt de participer à l'étude pour une deuxième série d'entretiens.

**Merci** encore, au nom de toute l'équipe !

**Murielle Pott**, Professeure HES Ordinaire, Haute Ecole de Santé Vaud, HES-SO

**Stefano Cavalli**, sociologue, Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana

**Laeticia Stauffer**, assistante de recherche, HESAV

Sarah Lou Beltrami, chercheuse, SUPSI



## «Vivre la mort, récits et témoignages»

Rédactrice : Mme Françoise de Senarclens

La mort m'accompagne depuis toujours, elle est présente en permanence dans mon parcours de vie. En paraphrasant Woody Allen, je dirais que «la vie est une maladie mortelle que nous contractons en naissant». Mon histoire de vie m'a confrontée très tôt à la mort ; perte d'êtres chers, maladies, accidents, le fantasme d'immortalité ne m'a pas habitée très longtemps. Pourtant, notre société occidentale a peu à peu occulté la mort ; progrès éblouissants de la médecine, qui permettent de reculer très efficacement l'échéance ultime, technologies sécuritaires, propres à écarter de nombreux dangers, et industrialisation de la prise en charge des dépouilles, qui évite la confrontation de ceux qui restent avec le corps du défunt.

Or ce qui est étranger est anxiogène, l'être humain a peur de l'inconnu. Je suis née à Genève dans une famille un peu chaotique, que je me suis efforcée de fuir le plus rapidement possible. Après une licence obtenue à l'académie des beaux-arts de Rome, j'ai débuté ma vie professionnelle en travaillant en tant que scénographe pour le cinéma et la télévision. Cette activité m'a mise en contact direct avec des personnes actives sur la scène publique, souvent exposées à des problématiques les plongeant dans des situations inextricables, mettant en cause leur équilibre physique et psychologique. Vivre en permanence sous le feu des projecteurs tend à provoquer un phénomène de déréalisation amplifié par la caisse de résonance des médias.

Peu à peu, la personne ne sait plus faire la différence entre son identité profonde et le personnage public qu'elle est censée incarner. A force d'écouter ces personnes en déresse, je me suis intéressée au développement personnel.

J'ai donc entrepris des études de psychologie et de pédagogie, ce qui m'a amenée à amorcer une carrière de formatrice d'adulte et de psychothérapeute, activités que je poursuis, bien qu'ayant largement dépassé l'âge de la retraite.



## «Vivre la mort, récits et témoignages» (suite)

Rédactrice : Mme Françoise de Senarclens

A l'occasion d'une rencontre, je me suis engagée dans l'accompagnement épistolaire d'un condamné à mort, résident dans le couloir de la mort d'un établissement pénitentiaire situé en Floride, dans le cadre de l'association Lifespark. Etant moi-même opposée à la peine de mort, en ce que je trouve absurde de tuer quelqu'un dans le but de lui apprendre à ne pas le faire, j'ai accepté de parrainer un condamné. Je comprends bien évidemment que la société se protège contre les agissements d'individus dangereux et je pense qu'il y a d'autres moyens de le faire, que de les assassiner.

C'est ainsi que j'ai fait la connaissance d'Anthony. Cette relation, paradoxalement très intime, en dépit de la distance qui nous séparait, a duré quinze ans. Contrairement à tout attente, Anthony m'a apporté infiniment plus que tout ce que je pouvais imaginer, dans une certaine forme d'arrogance, pouvoir lui apporter. C'est un peu l'histoire de l'arroseur arrosé ; j'ai voulu offrir généreusement de mon temps, bénévolement et sans attentes de retour, et j'ai reçu humblement et en pleine figure des trésors de sagesse et de bienveillance de la part d'un homme enfermé depuis des années dans une cage de huit mètres carrés sans autre espoir d'évasion qu'une mort certaine et programmée. Ce long dialogue nous a permis de nous aventurer ensemble sur le chemin tortueux d'une vie menacée en permanence, et de prendre conscience que, malgré les apparences, nous sommes tous des condamnés en sursis.

Et puis un jour, alors que j'assistais à une conférence animée par le Professeur Gabbiani, je l'ai entendu proposer à l'assistance de rejoindre le groupe des accompagnateurs. Je venais de perdre mon correspondant, je me sentais un peu inutile, prête à m'engager sur un autre terrain.

Ma demande de candidature a été accueillie avec beaucoup de bienveillance, et, moins d'une semaine plus tard, j'étais invitée à rencontrer mon premier assisté. Un peu surprise par cette proposition plus rapide que ce à quoi je m'attendais, et qui ne me laissait pas le temps d'apprivoiser cet engagement, je décidais de faire confiance à notre association. Les réponses à mes questionnements viendraient plus tard.

## «Vivre la mort, récits et témoignages» (suite)

Rédactrice : Mme Françoise de Senarclens

Dans l'approche de cette nouvelle activité un peu inhabituelle, j'étais soutenue par la conviction profonde que j'entretiens à propos du droit inaliénable de chaque être humain à disposer de sa propre vie, et donc d'y renoncer quand elle devient trop lourde à porter.

Mes débuts ont été accompagnés par le Docteur Pierre Beck, qui m'a pris sous son aile avec beaucoup de délicatesse. C'est ainsi que je me suis retrouvée devant la porte d'une jolie maison de la campagne genevoise, à la veille de Noël, me demandant quel genre d'accueil nous serait réservé. Lorsque la porte s'ouvrit je me trouvai en présence de l'épouse d'un Monsieur profondément atteint dans sa santé, qui paraissait épuisée et soulagée de nous voir arriver.

L'entretien qui suivit a été d'une intensité profonde, des choses essentielles ont été partagées. Je me tenais modestement en retrait, observant la qualité d'écoute de Pierre et l'effet que sa présence rassurante produisait sur ce couple effondré. Lorsque nous les avons quittées, ces deux personnes semblaient apaisées, comme si un trop lourd fardeau avait été retiré de leurs épaules. Les témoignages émus de l'immense reconnaissance que nous avons reçus m'ont bouleversée, et j'ai mesuré à ce moment-là toute la portée de notre action, achevant de me convaincre de la pertinence de mon engagement.

Depuis j'ai accompagné un certain nombre de personnes, les tableaux cliniques sont très divers, et les histoires de vie le sont également. Cependant, ce qui reste à chaque fois, ce sont les remerciements sincères qui me sont adressés, comme si aux termes d'une vie qui a perdu son sens, EXIT Suisse romande leur offrait par mon entremise la clé leur permettant de s'évader discrètement de la prison dans laquelle elles se trouvent enfermées.

A chaque nouvelle rencontre, une foule de questions m'assaille, qui vais-je trouver derrière la porte ? La demande est-elle pertinente ? Est-ce à moi d'en juger ? Comment la famille accueille-t-elle la décision de leur proche ? Quelle est la position de l'entourage ? Et surtout, la personne est-elle prête ? Les réponses à mes questions surviennent au fil des entretiens, et surtout, à travers la confiance réciproque qui se construit entre la personne accompagnée et l'accompagnatrice que je m'efforce d'être.

## «Vivre la mort, récits et témoignages»

Rédactrice : Mme Françoise de Senarclens

J'essaie de faire abstraction de tout jugement, afin de me mettre entièrement au service de la personne. La relation qui s'établit est d'une intensité rare, bien que très éphémère. Quelle que soit la situation et les personnes présentes, je m'efforce de trouver la juste place, celle qui me permettra de porter sur mes épaules la dimension dramatique de l'instant, afin d'apaiser toutes les personnes réunies, et de leur permettre de vivre leur tristesse pleinement sans ressentir de culpabilité. Lorsque je prends congé sur la pointe des pieds, un certain apaisement s'est installé, au-delà de la tristesse ressentie. La famille peut alors commencer à faire son deuil sereinement.

Ces brèves rencontres placées sous le signe du hasard, en ce que je ne choisis pas les personnes que j'accompagne et qu'elles ne me choisissent pas non plus, me rappellent que la mort fait partie de la vie, qu'elle est présente à chaque instant et qu'au lieu de la fuir ou de la nier, il vaut mieux l'apprivoiser.

Pour ma part, en me réveillant chaque matin, et en constatant avec surprise que je suis toujours vivante, je m'efforce d'investir le temps qui m'est accordé pour accomplir quelque chose d'utile au monde dans lequel j'habite, et chaque soir je m'endors paisiblement, avec la conscience d'avoir accompli bien humblement ce qui était à ma portée, prête à recommencer le lendemain tant que le temps m'en sera donné.

*Françoise de Senarclens*



## Renseignements importants

### Horaires de la permanence téléphonique d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Le secrétariat de l'association  
répond à vos appels

du lundi au jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.  
et le vendredi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

 022 735 77 60



### Attendez svp la facture annuelle de cotisation !

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre**  
l'arrivée de la facture de cotisation annuelle  
qui est envoyée automatiquement vers la fin du mois de janvier,  
avant d'effectuer votre versement.  
(**1** bulletin de versement par personne svp)

Quelques membres ont payé la cotisation 2017, au moyen d'un  
ancien bulletin de versement de 2015 ou 2016  
**ou même** avec un bulletin de versement portant la mention :  
**"Uniquement pour les dons"**,  
ce qui complique considérablement le travail de la comptabilité  
puisque les comptes ne sont pas les mêmes !  
Merci d'avance à toutes et à tous !

## Respecter la personne humaine !

**Depuis quelques semaines, la polémique au sujet de l'aide au suicide assisté est au centre des médias. De graves accusations sont portées contre l'association EXIT Suisse romande; certaines sont même portées devant les tribunaux. La difficulté pour certains d'accepter le recours au suicide assisté d'un proche doit être prise en compte, tant le choix de sa fin de vie est un sujet délicat. Mais le droit individuel à choisir sa mort doit être respecté.**

Tout récemment, j'ai été confronté à une telle situation lors du décès de ma compagne qui a choisi de recourir à l'association EXIT. Elle a souffert de la sclérose latérale amyotrophique de forme bulbaire, cette maladie abominable, incurable, pour laquelle il n'y a en l'état de la science aucun traitement susceptible de la soigner. La dégénérescence totale se caractérise par l'impossibilité de parler, de se nourrir par la bouche, avant que le pauvre corps perde toute force musculaire, ce qui entraîne la perte complète de la motricité et de celle des muscles de l'appareil respiratoire. Au stade le plus avancé, même seulement la salive peut provoquer des fausses routes, similaires à un étouffement. Mais le mental fonctionne encore parfaitement.

Il est tout simplement impossible d'imaginer l'angoisse, la terreur dans lesquelles le malade passe les derniers temps de sa vie. En plus, avec le désespoir de se voir en pleine déchéance, avec comme seul point de mire la mort. Dans cette tragique situation, ma compagne a choisi de recourir à EXIT.



## *Témoignage d'un membre (suite)*

*M. Jacques Bérard*

C'est en fait la raison de ma réaction. Il est faux, et ça relève de la diffamation, de dire qu'EXIT sont des «suicideurs».

J'ai assisté ma compagne dans toute sa démarche depuis la première demande jusqu'à la fin.

J'atteste que depuis le début, l'accompagnateur, puis le médecin de l'association ont exposé toutes les alternatives de fin de vie possibles, y compris celles sans recours à EXIT.

Cela a fait l'objet de plusieurs entretiens approfondis, en particulier celui où le médecin d'EXIT a vérifié la lucidité de ma compagne. Ils ont également expliqué tout le processus, y compris la possibilité de refus jusqu'à la dernière seconde. Et le plus important, ils ont à chaque fois lourdement questionné ma compagne si elle était bien consciente de sa décision. Je l'ai fait également. L'hôpital de soins palliatifs, opposé au suicide assisté, l'a aussi fait avec insistance.

D'autre part, il a été demandé au médecin traitant, en l'occurrence le médecin-chef de l'hôpital, un descriptif de son état de santé, c'est-à-dire un certificat décrivant la gravité et l'irréversibilité de la maladie contre laquelle rien ne peut être entrepris, c'est une des obligations du processus.

Dès lors, il est inadmissible d'accuser EXIT de pousser au suicide !

Je veux encore ajouter qu'EXIT, en particulier l'accompagnateur a fait preuve d'un tact, d'une compassion réelle et d'une humanité extraordinaires. Il a apporté à ma compagne ainsi qu'à nous les proches un soutien et une sérénité d'un grand secours.

Avec ce témoignage, j'aimerais juste que ceux qui entendent décider pour autrui réfléchissent sur qui fait preuve de la plus grande charité, du plus grand amour, et du plus grand soutien face à une mort horrible, d'EXIT ou d'eux-mêmes. Je terminerai avec ma conviction profonde : personne n'a le droit de décider pour autrui du droit à une mort digne. Merci pour eux !

*Jacques Bérard*

## *Au revoir !*

Chers membres de l'association, chers lecteurs,

Au revoir ? Oui, parce que c'est notre dernier numéro !

Comme vous l'avez peut-être remarqué, nous avons essayé, durant toutes ces années, de mettre valeur, dans ce petit journal-bulletin de 48 pages : les articles, les témoignages et les activités de l'association. Grâce à vos commentaires et encouragements, nous savons que ces numéros variés, agrémentés de photos, vous ont plus et pour nous, c'est l'essentiel !

Membres de l'association depuis le mois de juillet 1992, nous sommes comme vous, convaincus que c'est une cause juste, qui mérite d'être soutenue.

En l'an 2000, lorsque le Dr Jérôme Sobel a pris la direction de l'association, il nous a invité à entrer dans le comité de direction et comme notre seule ambition aura été d'être à son service et de servir la cause, cette collaboration sincère, honnête et loyale a été constante et nous sommes heureux d'avoir connu un homme et un médecin exceptionnel, qui assure brillamment depuis toutes ces années, la présidence de l'association. Il est soutenu dans sa tâche par les 4 collaboratrices du secrétariat, compétentes et dévouées, dont Karine, engagée en 2008, qui coordonne désormais toutes les activités administratives.

Mon épouse a exercé la fonction de trésorière et de responsable de l'administration et pour ma part, j'ai mis mes compétences d'informatien et d'organisateur au service de l'association.

Agés tous les deux de 68 ans, ayant consacré toute notre vie au travail, pour notre entreprise et pour l'association, nous avons jugé que c'était le moment de prendre notre retraite et de profiter, nous l'espérons, de la vie !



*Janine et William*

## Si vous déménagez ! Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par courrier électronique à : **info@exit-geneve.ch** ou par fax au No : **022 735 77 65** ou encore, par courrier postal à : **EXIT A.D.M.D. Suisse romande** Rue de Lausanne 56 1202 Genève



Nom : .....

Prénom : .....

Ancienne adresse : .....

Nouvelle adresse : .....

No postal et lieu : .....

Adresse électronique : .....

Nouveau téléphone : .....

Téléphone portable : .....

### Important !

N'oubliez pas de nous envoyer **le plus rapidement** possible votre changement d'adresse, au risque d'être malheureusement radié, si nous n'avons plus d'adresse valable.

Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse, nous recevons donc de nombreux courriers en retour avec la mention :

### ***Inconnu à cette adresse !***

Concernant les personnes en 'EMS', elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire !

## **EXIT : Liberté égale Responsabilité**

A 83 ans, un membre d'EXIT Suisse romande, que je nommerai «O» souffrait dans son cœur de deuils inconsolables et dans sa chair de pathologies multiples invalidantes qu'il jugeait incompatibles avec la poursuite de sa vie.

Il pris la décision d'y mettre un terme en suivant le protocole d'assistance au suicide d'EXIT Suisse romande.

Deux de ses frères s'opposent à cette décision et actionnent en justice.

Cette situation m'inspire ces lignes :

«Voyez-vous, la souffrance de cet autre est parfaitement tolérable ...  
La preuve : moi je la supporte très bien.»

Et voilà taillé un joli costume de stoïcien généreux de conseils sur l'art du «Bien souffrir» et du «Souffrir longtemps ...»

Délibérément j'use de la boutade pour mieux affirmer que la liberté individuelle lucidement élaborée et clairement exprimée est fondamentalement inaliénable .

La souffrance de l'autre est sa souffrance : il ne m'appartient pas de l'évaluer.

Quelle plus grande responsabilité que la liberté de décider du terme de sa propre vie ?

Nos Pères et nos Ancêtres ont mis en jeu leur vie pour la liberté démocratique que nous avons.

Nombreux ont payé de leur vie pour arracher leur liberté des mains de clans, de pouvoirs et d'idéologies religieuses ou étatiques .

La Liberté et la Responsabilité ont gagné la lutte de la Croix Rouge pour les droits des victimes et des prisonniers de guerre.

Gagné l'abolition de l'esclavage.

Gagné le droit de vote des femmes.

Gagné le droit à la contraception et à l'avortement.

## *Témoignage d'un accompagnateur (Suite)*

*Dr Pierre Brandt*

Oui il nous appartient d'écouter et d 'accompagner ceux qui souffrent dans leur âme et dans leur chair et décident lucidement de mourir dans une auto-délivrance choisie, digne et responsable.

Écouter et accompagner la détresse des soignants dévoués à leur chevet, des secouristes et des policiers engagés sur les lieux des suicides violents et sanglants.

Sans parler des conducteurs de locomotives ...

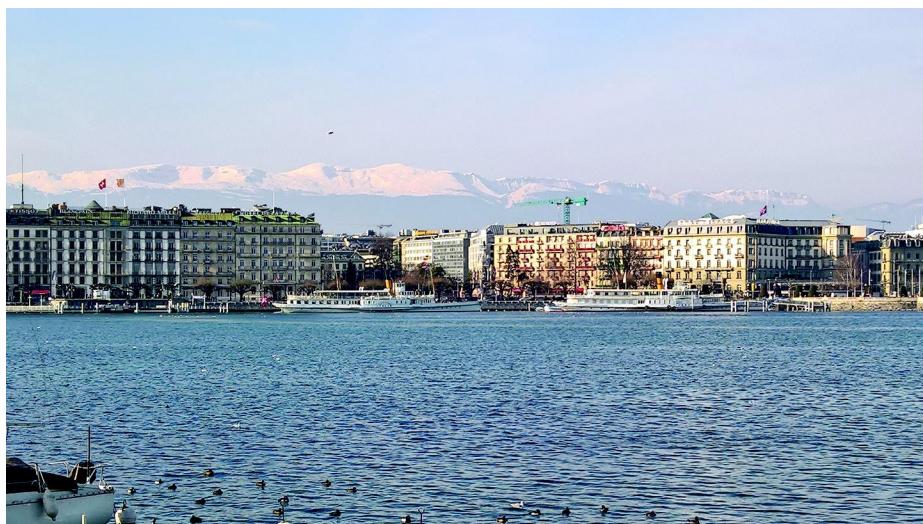
Oui, écouter et accompagner aussi , ceux qui, effondrés de chagrin et aveuglés de désespoir , n'ont pas la force de laisser s'en aller, selon sa volonté, un frère bien aimé.

Ces mots vous parlent-ils ?

Avec votre soutien nous gagnerons la Liberté et la Responsabilité de l'auto-délivrance (l'assistance au suicide) en fin de vie.

Ultime victoire de la **Vie** !

*Dr Pierre Brandt* - Accompagnateur d'EXIT Suisse romande



Les 12 membres du comité 2016



Dr J. Sobel, président  
Dr P. Beck, vice-président  
Mme J. Walz, trésorière

*et par ordre alphabétique :*

Dresse D. Berner  
M. J.-J. Bise  
Mme C. Boulay  
Mme C. Brennenstuhl  
Prof. G. Gabbiani  
Mme G. Jaunin  
Me M. Jornod  
Dr F. Thévoz  
M. W. Walz

*Membres d'honneur :*

Dresse G. Burgermeister  
Mme J. Marchig (Décédée)



## Adhésion à EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Plus nous serons nombreux  
et mieux nous atteindrons nos objectifs !



### **Demande du formulaire d'adhésion** **Uniquement** pour les personnes domiciliées **en Suisse**

**A envoyer à : EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

Rue de Lausanne 56 1202 Genève

en joignant svp une enveloppe 'C5' affranchie à votre adresse.

Merci d'avance !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**
- Je désire adhérer à **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle **CHF 40.--**
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle **CHF 35.--**

Nom : .....

Prénom : .....

Titre (Mme / Mlle / M.) : .....

Adresse : .....

No postal et lieu : .....

Téléphone : .....

Date : ..... 20 .. Signature : .....

**Rue de Lausanne 56 1202 Genève Tél. 022 735 77 60  
Fax 022 735 77 65 CCP : 12 - 8183-2  
Internet : [www.exit-suisse-romande.ch](http://www.exit-suisse-romande.ch) ou [www.exit-geneve.ch](http://www.exit-geneve.ch)  
Courrier électronique : [info@exit-geneve.ch](mailto:info@exit-geneve.ch)**

